



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

02B-212002075-20260427-CA2025COMMUNE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme Marguerite BUCCI.

Membres du conseil municipal : 27	Présents : 23	Absents : 4	Pouvoirs : 0
-----------------------------------	---------------	-------------	--------------

Présents : ANGELINI Nathalie, BUCCI Marguerite, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, EMANUELLI Jacques-Philippe, FINIDORI Joël, GANDOIN Sylviane, GOFFI Antoine-Joseph, LEPORATI Maryline, LIMONGI André, LIMONGI Livia, MATTEI-BELGODERE Valentine, MITRIDATI Dominique, MORACCHINI Jean-Sylvestre, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, ROMAGNOLI André, SAMARTINI Jean-Félix, SOULLARD Patricia, SOULLARD Sylvie, SUZZONI Stéphanie.

Absents : BRUNEAU Claudia, FRANCESCHI Jean-Marc, LAURELLI Sébastien, MATTEI Dominique.

Pouvoirs : 0

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2025 - Budget principal

Pour :	22
Contre :	
Abstention :	

M. Yannick Castelli, Maire de la commune a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GANDOIN Sylviane, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par M. Yannick CASTELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le compte administratif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré le 27 avril 2026

Le Maire
Yannick Castelli

